



# Rapport d'activité

2011



Pendant l'année 2011, le comité directeur du Fonds culturel national a eu onze réunions auxquelles s'ajoutent les entrevues et entretiens que les membres du comité directeur ont eus avec des particuliers ou des délégués de groupements, d'associations et de services ou administrations publics ainsi que les manifestations auxquelles le comité était représenté.

Aucun don en nature n'ayant été fait au Fonds culturel national durant l'année 2011, la commission interministérielle prévue à l'article 11 de la loi de 1982 ne s'est pas réunie.

Au cours de l'exercice 2011, le budget géré comportait des dépenses de 748.474,67 EUR et des recettes totales de 728.871,10 EUR.

## Les recettes du Fonds sont de deux ordres

**1.** Les recettes provenant en propre au Fonds de la participation aux recettes du Loto par le biais de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, à raison de 600.000 EUR, d'intérêts de 2.987,18 EUR et de recettes diverses de 2.050 EUR.

Ces recettes sont affectées par le comité conformément aux objectifs arrêtés par la loi de 1982 et aux directives politiques générales reçues en 1984 et confirmées par la suite.

**2.** Les recettes provenant du mécénat, donc des « dons » au sens de la loi de 1982, s'élèvent à hauteur de 123.833,92 EUR.

La différence entre les recettes et les dépenses était en 2011 de -19.603,57 EUR. Au 31 décembre 2011, l'avoir réel du Fonds culturel national s'est élevé à 256.529,65 EUR (balance des recettes, des dépenses et des engagements).

## Répartition des dépenses

Pour rendre possible des comparaisons quelque peu valables, nous répartissons les dépenses sur cinq catégories.

Dans ces cinq catégories, il convient de distinguer, d'un côté, l'apport du mécénat, c'est-à-dire les fonds mis à disposition du Fonds et bénéficiant de l'avantage fiscal prévu par la loi de 1982 et, d'un autre côté, la promotion des diverses catégories d'activités culturelles au moyen des recettes propres du Fonds.

## Première ventilation des dépenses

	Fonds	Mécénat	Total
Peinture, sculpture, patrimoine, architecture, photographie etc.	42.700,00 (37,20 %)	72.092,76 (62,80 %)	<b>114.792,76</b> <b>(100 %)</b>
Musique, orgues	174.500,00 (84,38 %)	32.313,16 (15,62 %)	<b>206.813,16</b> <b>(100 %)</b>
Littérature, publications, conférences etc.	110.249,47 (98,29 %)	1.925,00 (1,71 %)	<b>112.174,47</b> <b>(100 %)</b>
Animation, théâtre, folklore	203.500,00 (91,64 %)	18.567,00 (8,36 %)	<b>222.067,00</b> <b>(100 %)</b>
Sciences	8.750,00 (100,00 %)	0 (0 %)	<b>8.750,00</b> <b>(100 %)</b>
<b>Total</b>	<b>539.699,47</b> <b>(81,20 %)</b>	<b>124.897,92</b> <b>(18,80 %)</b>	<b>664.597,39</b> <b>(100 %)</b>

## Deuxième ventilation des dépenses (par secteur)

	Fonds	Mécénat	Total
Peinture, sculpture, patrimoine, architecture, photographie etc.	42.700,00 (7,92 %)	72.092,76 (57,72 %)	<b>114.792,76</b> <b>(17,27 %)</b>
Musique, orgues	174.500,00 (32,34 %)	32.313,16 (25,88 %)	<b>206.813,16</b> <b>(31,12 %)</b>
Littérature, publications, conférences etc.	110.249,47 (20,43 %)	1.925,00 (1,54 %)	<b>112.174,47</b> <b>(16,87 %)</b>
Animation, théâtre, folklore	203.500,00 (37,70 %)	18.567,00 (14,86 %)	<b>222.067,00</b> <b>(33,42 %)</b>
Sciences	8.750,00 (1,62 %)	0 (0 %)	<b>8.750,00</b> <b>(1,32 %)</b>
<b>Total</b>	<b>539.699,47</b> <b>(100 %)</b>	<b>124.897,92</b> <b>(100 %)</b>	<b>664.597,39</b> <b>(100 %)</b>

On y ajoutera les dépenses propres du Fonds de 83.877,28 EUR pour frais de fonctionnement du secrétariat (salaire, indemnités, matériel), ce qui donnera le total des dépenses de 748.474,67 EUR.

## Conclusions 2011

L'année 2011 a été marquée par une coopération plus systématique que par le passé entre le comité directeur du Fonds et les responsables des différents secteurs du Ministère de la Culture (musique, littérature, théâtre, danse, arts plastiques...). Grâce à une information réciproque et par des contacts réguliers il sera désormais possible d'affecter les aides avec plus d'efficacité et d'éviter tout double emploi.

Par ailleurs, l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte envisage de mettre au point de nouvelles modalités de coopération avec le Fonds culturel national, notamment pour aider et promouvoir les artistes luxembourgeois à l'étranger. Cette activité devrait se développer bien entendu en accord et en coopération avec le Ministère de la Culture.

Luxembourg, le 20 janvier 2012

**Paul Reiles**  
Président

**Germaine Goetzinger**  
Secrétaire

**Jeannot Waringo**  
Membre



FONDS  
CULTUREL  
NATIONAL

**Adresse**

Fonds culturel national  
4, boulevard Roosevelt  
L-2912 Luxembourg

T 247-86617  
info@focuna.lu  
www.focuna.lu

Établissement public  
régé par la loi modifiée  
du 4 mars 1982

ISBN 978-2-919794-01-0



9 782919 794010